

**ORDONNANCES**

À sa séance du 12 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 545, P-1, o. 498, o. P-12.2, o. 107, CA-24-085, o. 102 et o. 01-282, o. 190 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 6<sup>e</sup> partie C);
- B-3, o. 546, P-1, o. 499, CA-24-085, o. 103 et o. 01-282, o. 191 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 6<sup>e</sup> partie, B
- B-3, o. 547, P-1, o. 500, C-4.1, o. 196 et P-12-2, o. 108 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7<sup>e</sup> partie, A);
- 15-039, o. 9 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de relocaliser l'emplacement du site Quartier de la Santé CRCHUM;
- 5984, o. 128 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1353, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;
- 5984, o. 129 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1405, rue D'Iberville, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement;
- 5984, o. 130 exemptant les propriétaires du bâtiment situé aux 2020-2028, rue Saint-Christophe, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), la cuisine de rue (15-039) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

*Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.*

Montréal, le 16 septembre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*